



Divorce apres 3 ans et demi de vie ensemble!

Par **yavelman**, le **08/04/2009** à **00:25**

Bonjour, rnma femme est moi sommes au pied de mur, elle ve rien entendre, elle veux le divorce, ça fait 1 mois q 'on fait chambre a part!! de mon coté aussi j'en marre de cette situation!!rnle probleme c'est que dans 6 mois j'irai renouveler mon titre de séjour à la pref sans elle, et je m'inquiete pour le renouvellement, je suis d'origine marocaine, je suis a ma 4eme carte de séjour vie privée et familiale!! si on reste ensemble au prochain renpouvellment j'aurai ma carte de 10 ans, mais malheureusement on s'entend plus et on dois se séparer et de mon coté je m'inquiete pour le futur!!!rnsvp aidez moi que dois je faire, comment divorcez? etc etcrnmerci par avancerna vous

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:49**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.rnrnje vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.rntu part d abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu va tombé sur la page d accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrits nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrits en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écrits en bleue la loi numéro 2007-1631 tu clique dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s ouvrir tu vas l agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l entrée et séjour des étrangers) qui sera écrits en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s ouvrir tu cliqueras encore

sur la phrase suivante qui sera écrite en noir en grand caractère (code de l'entrée et séjour des étrangers et du droit d'asile) après avoir cliqué dessus tu auras encore une nouvelle page qui va s'ouvrir et là alors tu pourras commencer à chercher la réponse à ta question tu trouveras toutes les lois qui concernent les étrangers et leurs droits et autre encore . Ornet ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je préfère que tu passes par la démarche que je t'ai dite avant parce que si tu pars directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouver par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillées pourtant si tu passes comme je t'ai dit tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers. Ornet aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favori la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t'intéressent c'est mieux au moins tu l'auras toujours avec toi c'est important. Ornet je vous embrasse tous cher lecteur. OrnetNB dans ce site tu a toutes les réponses à tes questions et pas besoin de payer un avocat pour poser les questions qui te tracassent je vous souhaite bonne lecture à tout ce qui verra ce message aussi. OrnetJe vous aime. Ornetwww.ambacamfrance.org infos pour faire des papiers pour mariage etc.. quand on n'est à l'étranger